

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU l'ordonnance n°3/PR/MFAE/DB du 31 Décembre 1965, relative à l'exécution du Budget National 1966 ;
 - VU la loi n°64-I5 du 11 Août 1964, relative à l'organisation et aux attributions des conseils généraux ;
 - VU l'ordonnance n°18/PR/MISDN-T du 31 Mars 1966, portant institution, fonctionnement et attributions du Conseil départemental ;
 - VU la loi n°64-I7 du 11 Août 1964, portant organisation municipale ;
 - VU l'ordonnance n°19/PR/MISDN-T du 31 Mars 1966, relative aux circonscriptions urbaines ;
 - SUR le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

II) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est approuvé le Budget Primitif 1966 de la Circonscription Urbaine Porto-Novo arrêté aux sommes ci-après :

Recettes ordinaires : Quatre vingt douze millions sept cent vingt six mille quatre cent dix neuf francs 92.726.419

Recettes extraordinaires : Dix huit millions vingt mille francs..... 18.020.000

soit au total : Cent dix millions sept cent quarante six mille quatre cent dix neuf francs..... 110.746.419

Dépenses ordinaires : Quatre vingt douze millions sept cent vingt six mille quatre cent dix neuf francs..... 92.726.419

Dépenses extraordinaires : Dix huit millions vingt mille francs..... 18.020.000

soit au total : Cent dix millions sept cent quarante six mille quatre cent dix neuf francs..... 110.746.419

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1966

Par le Président de la République,

pour le Président de la République absent,
le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de la Défense Nationale, chargé de l'intérim

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Nicéphore SOGLO.

AMPLIATIONS :

PR	4
MFAE	6
DAI	2
SGG	4
DB	4
DGF	2
Dépt. Sud-Est	2
Circ. Urb. P/Novo	2
JORD	1
CF	2
DC	2
Trésor	4
IAA	2
CS	4
Gde Chanc.	1
Ministères	10